



DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2019-2020

BVT, Rue du Stade

BP 114 38354 LA TOUR DU PIN

AUCUN DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

Le dossier d'inscription pour le BVT doit se composer des éléments suivants :

-► la **FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUB** à remplir entièrement (mail!!!)

-► le **DOCUMENT FEDERAL DE LICENCE** avec certificat médical et assurance (à remplir, comprise dans le prix de la licence : option A pour mineurs et B pour adultes salariés). Malgré les nouvelles directives fédérales, nous continuerons à demander chaque saison un certificat médical pour les licenciés du BVT.

les joueurs(es) entrant dans la seconde année d'une catégorie devront **obligatoirement remplir la partie de surclassement.**

-► 1 **PHOTO** d'identité récente

-► **VOTRE ADRESSE MAIL VALIDE ET CONSULTEE**

-► **le REGLEMENT COMPLET** de la licence (disponible dès mi-juin sur le site du club)

Le BVT accepte: les chèques jeunes du CG (15€), les cartes MRA (30€), les aides sport des communes du club. En cas d'attente d'aide diverse, merci de verser le règlement entièrement. La différence vous sera remboursée en échange de votre document d'aide.

INFORMATIONS DIVERSES SUR LA SAISON

Les plannings de reprise des séances seront mis en place dès que possible sur le site internet du club www.tribunebvt.com (début juillet)

┌ Les catégories U7 U9 reprendront les séances 3e semaine de septembre

┌ La catégorie U11 reprendra la première semaine de septembre

┌ Les catégories U13 et U15 reprendront la dernière semaine d'août

┌ Les catégories U17, U20 et Seniors reprendront 3 semaine d'août

┌ Toutes les informations sur le club sont disponibles sur le site internet du BVT : www.tribunebvt.com mais également sur le compte Facebook du club : www.facebook.com/BVT.Basket

┌ Le BVT c'est aussi : des stages et camps de Basket chaque vacances scolaires, un tournoi réputé à l'ascension, une école d'arbitrage, une école d'entraîneurs, un club labellisé, plus de 270 licenciés.

MERCI DE BIEN **SIGNER** LES DOCUMENTS DE LICENCE
DE REMPLIR ENTIEREMENT **TOUS LES DOCUMENTS**
NOTAMMENT L'ASSURANCE COMPRISE DANS LE PRIX
JOURNEE DE PERMANENCE POUR LICENCES LE **VENDREDI 12 JUILLET**
PENDANT LE CAMP D'ETE DU CLUB

Votre dossier d'inscription doit-être rendu le plus rapidement possible en vue de votre qualification et au plus tard début septembre. Vous avez la possibilité de le faire passer au responsable des licences Stéphane TREVISI ou de le poster à l'adresse suivante : BASKET DES VALLONS DE LA TOUR

Rue du Stade, BP 114
38 354 LA TOUR DU PIN cedex



CHARTRE/ENGAGEMENT 2019-2020

Basket des Vallons de la Tour

La chartre du BVT regroupe l'ensemble des obligations que devront respecter les entraîneurs, les joueurs(es) mais aussi les parents tout au long de la saison sportive.

-> **L'entraîneur**

Il prépare les joueurs à la compétition. Il doit être rigoureux, l'entraînement conduit avec discipline et suivi avec assiduité de la part des joueurs. Ses consignes doivent être appliquées.

Il est un éducateur et à ce titre il a l'obligation de surveiller son comportement vis à vis de son entourage (arbitres, parents, joueurs, adversaires,...). Il se doit d'améliorer annuellement sa formation. Il doit être attentif aux résultats scolaires de ses joueurs.

Son objectif principal doit être **LA PROGRESSION DE SES JOUEURS-SES** et à ce titre, le résultat n'est en aucun cas une priorité.

Il **constitue ses équipes de manière constructive** (en collaboration avec le responsable technique) et de la manière la plus homogène possible. Il doit s'assurer de ne pas mettre les enfants en difficulté en le faisant jouer à un niveau supérieur à ses qualités et inversement, ne pas laisser un enfant dans la facilité à un niveau inférieur.

-> **Le joueur(e)**

Le joueur doit être **ponctuel, assidu, attentif et appliqué, respectueux** de ses entraîneurs, des dirigeants, de ses partenaires, de ses adversaires et des arbitres.

Il participe à **tous les entraînements** car ceux-ci sont obligatoires. En cas d'indisponibilité (santé, ou scolarité,...) il prévient soit son entraîneur soit son dirigeant. Dans ces cas là il peut s'attendre à moins jouer le match suivant, et si son état de santé le lui permet il devra à domicile, **assister au match de son équipe**.

Il ne doit **pas perturber l'entraînement qui précède le sien, et celui qui le suit** (en tenue 10 minutes avant et ne peut tirer que si l'entraîneur est d'accord).

Il reçoit à chaque match un short et un maillot, qu'il devra rendre au dirigeant à la fin de celui-ci. L'ensemble des shorts et maillots est **lavé à tour de rôle par chaque joueur**.

Il se doit de **participer à quelques activités extra-sportives** qui contribuent au financement de l'activité : (Loto, repas dansant, tombola,...). Il a en charge **une manifestation par an** en collaboration avec les parents et la commission des fêtes...

Il doit **mener 4 actions dans l'année** (tenir la table de marque, arbitrer,...).

Rappel : Tout joueur écopant d'1 **faute technique** sera convoqué pour arbitrer un match de jeunes. La seconde faute technique devra être remboursée au BVT en plus de l'action d'arbitrage.

-> **Les Parents**

Le BVT a pour ligne de conduite d'amener les jeunes joueurs au plaisir de la compétition en constituant des équipes de la manière la plus homogène possible. Le Basket de compétition n'est pas une pratique « à la carte » et le **BVT n'est pas une garderie**.

Les parents sont responsables de leurs enfants avant et après les heures d'entraînement, les entraîneurs ne peuvent pas attendre les parents après les séances (certains ont d'autres entraînements sur d'autres sites). Ils doivent s'assurer de la présence du coach avant de laisser leurs enfant à la salle.

Les parents sont en charge d'**une manifestation par an** en partenariat avec la commission des fêtes.

L'encadrement des équipes est assuré par les dirigeants et les entraîneurs, mais aussi avec le soutien des parents.

La **participation des parents est indispensable à la vie du BVT** en particulier en apportant une aide aux manifestations sportives, extra-sportives, et aux déplacements. **Chaque équipe devra compter sur 2 parents responsables/dirigeants** (voir guide).

Les parents doivent savoir rester discrets avant, pendant et après les matchs et les entraînements, **encourager les joueurs** (et non pas leur enfant seulement), se comporter avec fair-play vis à vis de l'adversaire, et ne pas oublier que seul l'entraîneur manage et décide de la composition de l'équipe.

Les parents doivent participer, à tour de rôle (ordre des numéros), au lavage des maillots des enfants.

Chaque **parent peut devenir dirigeant**, il sera le bienvenu dans l'équipe BVT.

Le Club n'est pas responsable pour un accident ayant lieu en dehors des heures de séance ou de match.

-> **Règles**

L'**ENTRAÎNEUR ENTRAÎNE ET MANAGE** et ne fait qu'entraîner et manager, il ne joue pas, il n'arbitre pas.

Le **JOUEUR JOUE** et ne fait que jouer, il n'arbitre pas, il ne manage pas.

Les **PARENTS AIMENT ET EDUQUENT** leurs enfants, ils ne jouent pas, ils n'arbitrent pas, ils n'entraînent pas, ils ne managent pas.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Saison 2019-2020

NOM de licencié :

Prénom :

Date de Naissance (à mentionner au dos du chèque de règlement) :

Représentant légal (pour les mineurs) :

Nom et Prénom du Père :

Nom et Prénom de la Mère :

:

:

:

:

job :

job :

Adresse :

Mail (pour recevoir les infos du club) : _____ @ _____



Personne à prévenir en cas d'urgence :

Numéro de la carte M'RA (à mentionner au dos du chèque de règlement) si utilisée pour le paiement de la licence :

Problèmes médicaux éventuels :

AUTORISATIONS PARENTALES (pour les mineurs)

Je soussigné.....autorise mon enfant à :

- Participer aux rencontres prévues par la fédération ou le club.
- Etre transporté en voiture par les parents ou bénévoles du club.
- Apparaître en photo sur le site internet du club.

Signature :

Pour les Séniors :

- J'accepte d'apparaître en photo sur le site internet du club.

Signature :

Je soussigné.....responsable du licencié.....

Déclare accepter la Charte/engagement BVT et m'engage à respecter l'intégralité de ses points.

Signature du licencié :

Signature du responsable légal :